

Féministes

en mouvements 

Plan IVG - un progrès pour le droit des femmes à disposer de leur corps

Communiqué de presse du vendredi 16 janvier 2015

Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, vient de rendre public son plan IVG. Les Féministes en Mouvements se félicitent de voir certaines des revendications portées par les associations féministes depuis de nombreuses années reprises par Madame Marisol Touraine.

Après la création du site www.ivg.gouv.fr et la promulgation de la loi pour l'égalité réelle femmes-hommes, qui supprime la clause de détresse, de nouvelles mesures progressistes sont prises en faveur de l'avortement :

- garantir une meilleure information des femmes, avec la création d'une plateforme téléphonique dédiée,
- lutter contre les inégalités territoriales dans l'accès à l'IVG, en poussant les ARS à se doter de plans régionaux adéquats,
- rembourser réellement à 100% l'avortement, avec la prise en charge par la sécurité sociale des actes médicaux annexes,
- donner la possibilité aux sages-femmes de réaliser des IVG médicamenteuses et autoriser la pratique des IVG instrumentales dans les centres de santé.

Alors qu'une récente étude de l'INED révèle que 33% des femmes ont recours au moins une fois à l'IVG dans leur vie, ces mesures consacrent l'idée que l'avortement fait partie de la vie des femmes, et qu'il convient de cesser de le considérer comme un acte grave, que la femme devrait vivre dans la culpabilité.

Toutefois, les Féministes en Mouvements regrettent de ne voir aucune mesure visant à rouvrir les quelques 130 centres d'IVG qui ont fermé depuis 2004. Dix années de politiques libérales en matière de santé publique ont causé des dégâts, dont les femmes ont fait les frais. Si la pratique des IVG médicamenteuses par les sages-femmes peut être une solution, elle ne doit pas nous faire oublier que les centres d'IVG doivent avoir leur place dans tous les hôpitaux publics. Sans cela, les délais d'attente continueront d'être problématiques : l'IVG médicamenteuse ne se pratique qu'avant 7 semaines. Le choix entre IVG médicamenteuses et chirurgicales doit être possible pour les femmes. Les procédures proposées de prise en charge pour IVG entre 10 et 12 semaines ne sauront suffire. Rappelons que 2 000 Françaises partent avorter à l'étranger chaque année faute de place.

Enfin, les Féministes en Mouvements appellent Madame Marisol Touraine à s'engager pour faire de l'avortement un droit humain fondamental. En France, ce n'est pas le cas. Elle doit avoir le courage de toucher aux derniers héritages de la période Veil que sont le délai de réflexion (qui est de 7 jours) et la clause de conscience des médecins. Il est temps d'en finir avec ces archaïsmes et de faire du droit à l'IVG un droit humain fondamental. Sans cela, ce droit pourra être remis en cause lors d'un changement de majorité, comme il a failli l'être en Espagne sous la pression des conservateurs.

De très nombreux pays interdisent totalement ou partiellement le droit à l'IVG, y compris au sein de l'Union Européenne. La France n'est pas seulement la patrie des droits de l'Homme : elle doit aussi être celle des droits des femmes. Elle doit porter haut et fort le projet d'un droit à l'avortement garanti pour toutes en Europe ! Les Féministes en Mouvements ne manqueront pas d'interpeller Madame Touraine sur ce sujet lors du grand [événement](#) qu'elles organisent pour les 40 ans de la loi sur l'avortement, le samedi 17 janvier, à la mairie du 4ème arrondissement de Paris.

Contact presse : Claire Serre-Combe / 06 81 87 31 14 / feministesenmouvements@gmail.com

Copyright © 2015 Osez le féminisme !, All rights reserved.